



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 juillet 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2011-1185

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LE 25 MAI ET LE 1^{ER} JUIN 2011 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 31 MAI 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues le 25 mai et le 1^{er} juin 2011 ainsi que de la séance spéciale tenue le 31 mai 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-1186

AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LA RUE JACQUES-CARTIER, ENTRE LE BOULEVARD GRÉBER ET LA RUE DE LA BAIE, AINSI QUE SUR LE BOULEVARD DE LA VÉRENDRYE, À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-LOUIS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement de système de surveillance par caméra sont prévus prochainement par le ministère des Transports du Québec sur la rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et la rue de la Baie, dans les voies sud du pont Lady-Aberdeen, ainsi qu'à l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débiter vers la mi-juillet 2011 et se terminer vers la mi-août 2011, soit pour une période d'environ un mois;

CONSIDÉRANT QUE la rue Jacques-Cartier, le pont Lady-Aberdeen et le boulevard de La Vérendrye seront partiellement fermés à la circulation de façon intermittente durant les travaux et que la canalisation des conduites souterraines sera réalisée par forage sur le tronçon de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux entre 22 h et 5 h, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère des Transports du Québec à faire réaliser des travaux d'aménagement de système de surveillance par caméra, entre 22 h et 5 h du lundi au dimanche, approximativement de la mi-juillet 2011 à la mi-août 2011.

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire et de l'emplacement exact des travaux, et ce, au moins 5 jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2011-1187

SOUSSION 2011 SI 172 - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT - PARC GILLES-MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour la construction d'un mur de soutènement au parc Gilles-Maisonneuve, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 39 850,97 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90069-003-79722	38 101,97 \$	Travaux de restauration - Jeux du Québec - Parc Gilles-Maisonneuve
04-13493	1 749,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1188

SOUSSION 2011 SI 165 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE SUPPORTS À VÉLOS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Excel Contractant inc., 3, rue de Picardie, bureau 202, Gatineau, Québec, J8T 4R7 pour la fourniture et l'installation de supports à vélos, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total révisé de 25 211,60 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47320-645-79721	24 105,10 \$	Plan d'action de la politique environnementale - Fournitures spécialisées
04-13493	1 106,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1189

SOUSSION 2011 SP 181 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT – 1 550 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon le prix, excluant les taxes, mentionné en regard de chacune d'elles, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 7 juin 2011, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 23 août 2011. Les prix seront fermes pour la durée du contrat sauf pour le chlore liquide, l'acide sulfurique et l'hydroxyde de sodium où les prix seront révisés à la hausse ou à la baisse selon la variation de prix publiés dans le « Camford Chemical Report » pour le chlore et l'hydroxyde de sodium et le « Tampa Sulphur Price Index » pour l'acide sulfurique à tous les trois mois à partir du 1^{er} octobre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Eau potable – Aylmer – Produits chimiques
02-41213-636	Eau potable – Hull – Produits chimiques
02-41214-636	Eau potable – Gatineau – Produits chimiques
02-41215-636	Eau potable – Buckingham – Produits chimiques
02-41410-636	Épuration – Gatineau – Produits chimiques
02-41470-636	Épuration – Masson-Angers – Produits chimiques
02-45128-636	L.E.S. Cook – Aylmer – Produits chimiques

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1190

AMENDEMENT - BAIL LONG TERME - TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION AU SOL – BEL L MOBILITÉ INC. - SITE DES ATELIERS MUNICIPAUX - 476, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - PARTIE DU LOT 3 893 750 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau adoptait la résolution CE-97-04-276 (jointe en annexe 2 des présentes) louant à la firme Bell mobilité cellulaire inc. (maintenant connue comme étant Bell mobilité inc.) une partie du lot 3 893 750 au cadastre du Québec, portant le numéro civique 476, boulevard Saint-René Est, sur laquelle cette firme a érigé une tour de télécommunication au sol;

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu le 25 avril 1997 (joint en annexe 3 des présentes), pour un loyer annuel initial de 12 000 \$ ajusté annuellement à l'IPC pour la région d'Ottawa, d'une durée initiale de 10 ans, prévoyait une option de renouvellement de cinq ans commençant le 1^{er} avril 2007, laquelle a été exercée, et prévoit une seconde option de renouvellement de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE la firme Bell mobilité inc. désire permettre à un locataire additionnel (Vidéotron inc.) d'installer ses équipements sur la tour de télécommunication au sol sans augmenter la superficie du terrain loué;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la signature d'un addenda au bail (connu comme étant addenda numéro 2 et son annexe A) avec la firme Bell mobilité inc., pour le second locataire (Vidéotron inc.), y incluant entre autres conditions :

- La durée sera pour la période restante de l'option présentement exercée au bail se terminant le 31 mars 2012 ainsi que pour toute option supplémentaire à être exercée en vertu du bail signé le 25 avril 1997;
- Loyer additionnel de 1 000 \$ par mois (12 000 \$ annuellement), plus les taxes applicables, lequel sera ajusté annuellement à la moyenne annuelle de l'IPC (non désaisonnalisé), comme publié par Statistiques Canada pour la Ville d'Ottawa;
- Le locataire fera préparer à ses frais, par un arpenteur-géomètre, un certificat de localisation ou une description technique des lieux loués.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la signature de l'addenda numéro 2 ainsi que son annexe A et modifie le bail intervenu entre la Ville de Gatineau et Bell mobilité afin d'y inclure les conditions de l'addenda no 2 et son annexe A pour en faire partie intégrante, et ce, pour le terme restant de l'option du bail en cours ainsi que la seconde option de renouvellement de cinq ans prévue audit bail;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme dudit bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à mandater le Service des affaires juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant l'avis de résiliation ou, le cas échéant, la résiliation judiciaire, advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou à une récidive.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2011-1191

CESSION DE L'ENTRETIEN HIVERNAL D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA VILLE DE GATINEAU - SIGNATURE DU MARCHÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la voirie, chapitre 54 des lois du Québec de 1992, le ministère des Transports du Québec a cédé, le 1^{er} avril 1993, l'entretien d'une partie de son réseau routier aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier cédé à la Ville de Gatineau comprend une partie du boulevard Saint-Raymond et une partie du boulevard des Allumettières, comme indiqué au plan de localisation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec soumet à la Ville de Gatineau le marché à signer pour l'entretien hivernal, saison 2011-2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le contrat numéro 85080030 à intervenir entre la Ville et le ministre des Transports du Québec concernant la prise en charge, par la Ville de Gatineau, de l'entretien hivernal d'une partie du réseau routier provincial pour la saison 2011-2012, comme apparaissant au plan de localisation, en contrepartie d'un montant annuel de 100 359,47 \$. Ce montant est reconduit sans indexation (sauf le prix du carburant) pour les deuxième et troisième années du contrat, si les conditions contractuelles de renouvellement sont satisfaites;
- autorise le Service des travaux publics à prendre en charge l'entretien hivernal du réseau routier cédé ainsi que le renouvellement automatique de ce contrat pour les saisons 2012-2013 et 2013-2014, conformément aux documents contractuels;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer ledit contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310 – Déblaiement et enlèvement de la neige, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La contrepartie de 100 359,47 \$ sera versée dans le poste budgétaire 01-82131 – Compensation du réseau routier.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1192

SOUMISSION 2011 SP 084 - TRAITEMENT PRÉVENTIF DE L'ASPHALTE PAR LA MÉTHODE DE THERMORAPIÉÇAGE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Environnement routier NRJ inc., 23, avenue Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6, pour les travaux de traitement préventif de l'asphalte par la méthode de themorapiéçage, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 164 940,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 20 novembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41540-521 - Puisards et regards - Entretien et réparations, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41540-521-79729	157 701,62 \$	Puisards et regards – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	7 239,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1193

AUTORISATION DE L'UTILISATION DES PLATEAUX DES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a plus d'entente avec la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées depuis janvier 2011 pour l'utilisation de ses plateaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise les plateaux des écoles de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit payer pour l'utilisation des plateaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à utiliser les plateaux des écoles de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et d'en acquitter les frais.

L'estimation des coûts pour 2011 se chiffre à environ 85 000 \$ et ces fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-71040-511 – Gestion des protocoles – Utilisation des plateaux – Location d'espaces, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1194

CHAMPIONNAT DU MONDE PROFESSIONNEL 10 DANSES, LES 29, 30 SEPTEMBRE ET LE 1^{ER} OCTOBRE 2011 - CENTRE ROBERT-GUERTIN - DEMANDE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE Les Productions Mondial Danse Inc., en collaboration avec le Conseil canadien en danse et danse sportive, veulent organiser le Championnat du monde professionnel 10 danses les 29, 30 septembre et le 1^{er} octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ce championnat est directement reliée à l'implication de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité offerte à la Ville de Gatineau par les organisateurs permettra à la Ville de rayonner aux niveaux provincial, national et mondial;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de cet événement seront réinvestis dans l'organisation de championnat de danse à venir à Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Les Productions Mondial Danse Inc. à utiliser gratuitement le centre Robert-Guertin pour présenter le Championnat du monde 10 danses les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011, cette gratuité n'étant pas acquise automatiquement pour les prochaines éditions.

QUE ce comité consent à ce que les coûts inhérents à la préparation de l'aréna soient absorbés par les différents services municipaux de la Ville de Gatineau, et ce, en vertu des retombées économiques qu'apportera ce championnat et les visibilités provinciale, nationale et mondiale qu'offrent les organisateurs en échange.

QUE ce comité consent à Les Productions Mondial Danse Inc. l'installation de publicité à l'intersection de boulevards, selon les règles en vigueur au Service de l'urbanisme et du développement durable afin de promouvoir l'événement. Un maximum de dix publicités est accordé.

L'exemption du coût de location demandée pour le centre Robert-Guertin, au tarif actuel, ainsi que les autres coûts associés à la tenue de l'événement représentent un montant estimatif de 41 860 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1195 **SOUSSION 2011 SI 139 - ACHAT ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE GYMNASTIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Division Sport-Rep inc., 1, rue du Faîte-Boisé, Terrebonne, Québec, J6Y 1Z6 pour l'achat et la livraison d'équipement de gymnastique, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 25 218,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-692-79720	24 111,34 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Équipements non-capitalisables
04-13493	1 106,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1196 **MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE D'ANTAN - 10 SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront sur le site de l'auberge Symmes dans le cadre des festivités de la Fête d'antan;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin d'installer des kiosques et ainsi limiter le croisement de la rue Principale par de nombreux piétons;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation adéquate sera mise en place :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement dans le cadre de la Fête d'Antan le 10 septembre 2011, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile entre 8 h et 19 h sur les rues suivantes :

- Rue Front, entre les rues Principale et Symmes;
- Rue Principale, entre la rue Tibérius et le carrefour giratoire de la marina.

Stationnement interdit entre 8 h et 19 h sur les deux côtés des rues suivantes :

- Rue Prince-de-Galles;
- Rue Tibérius, entre les rues Principale et du Couvent;
- Rue Dalhousie, entre les rues Principale et Symmes;
- Rue Symmes, entre les rues Front et Dalhousie;
- Rue du Couvent, entre les rues Front et Tibérius;
- Rue Cathcart, entre les rues John et Front.

Stationnement interdit entre 8 h et 19 h sur le côté Ouest de la rue suivante :

- Rue Front, entre les rues Principale et Symmes

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (Circulation et sécurité routière) et le plan numéro G09-118-02 suivant l'engagement de l'organisme à :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2011-1197

SOUSSION 2005 SP 059 - ACHAT DE RADIOS PORTATIVES - SERVICES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile ltée s'est vu adjudger, en vertu de la résolution numéro CM-2005-843 en date du 11 octobre 2005, un contrat pour la location d'un système de radiocommunication et l'achat d'équipements pour usagers;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides pour une période de dix ans à compter de la date d'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police et de sécurité incendie requièrent l'achat de radios portatives supplémentaires;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à émettre une commande à la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile ltée, 5187, avenue Papineau, bureau 200, Montréal, Québec, H2H 1W1 pour la fourniture et la programmation de onze radios portatives, cinq radios mobiles et accessoires pour le Service de police et de quatre radios portatives et accessoires pour le Service de sécurité incendie, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total de 129 287,84 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10015-001-79723	12 098,63 \$	Plan d'organisation policière - Deux véhicules banalisés
06-30677-001-79724	18 147,94 \$	Équipements spécialisés - Plan d'organisation policière - Véhicules marqués - Équipements
06-30677-002-79725	66 304,61 \$	Équipements spécialisés - Plan d'organisation policière - Radios portatives
02-22310-692-79726	12 414,73 \$	Schéma de couverture de risques - Équipements non-capitalisables
06-30383-003-79727	12 414,73 \$	Véhicules et équipements - Incendie - Radios portatives
02-22310-692-79728	2 232,96 \$	Schéma de couverture de risques - Équipements non-capitalisables
04-13493	5 674,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1198 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 – 330 886,79 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 24 – 8 775,26 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21 – 649 720,06 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 24 ainsi que la liste des embauches numéro 21 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	330 886,79 \$	20 au 24 juin 2011
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	8 775,26 \$	20 au 24 juin 2011
Liste des embauches numéro 21	Embauche de personnel temporaire	649 720,06 \$	13 au 17 juin 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1199 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-24 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 277 034,64 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 JUIN 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-24 d'un montant de 1 277 034,64 \$ pour la période du 16 au 22 juin 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1200 **SOUMISSION 2011 SP 136 - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Microrama Informatique, 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour la fourniture d'équipements informatiques pour un montant total de 375 280,34 \$, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 9 juin 2011, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

QUE ce comité accepte le financement de la location des équipements informatiques cités ci-haut par la firme Financement Mondial IBM, 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, 6^e étage, Montréal, Québec, H3B 4W2, et ce, au taux annuel de 266,127 \$ par tranche de 1 000 \$, pour un terme de 48 mois à compter de la date d'acceptation, pour un total approximatif de 402 250,40 \$, incluant les taxes. Le taux soumis est pour la période se terminant le 21 juillet 2011 et est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé à 99 872,24 \$, incluant les taxes, pour l'année 2011 et de 100 792,72 \$, incluant les taxes, pour les années 2012, 2013 et 2014.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2012 à 2015 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-514-79730	39 787,08 \$	Infrastructures - Location d'équipements informatiques
04-13493	1 826,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1201 SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. - BBQ – 28 JUILLET 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club optimiste de Touraine inc., à l'attention de madame Michèle Patry, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, à titre de subvention pour l'organisation d'un BBQ le 28 juillet 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1202 SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association récréative de Gatineau, à l'attention de monsieur Raymond Brazeau, 195, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3V8, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds le 16 juillet 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1203 **SUBVENTION DE 350 \$ - ÉCOLE DU BOIS JOLI - FÊTE DE RENTRÉE SCOLAIRE – 2 SEPTEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'école du Bois Joli, à l'attention de madame Nancy Gauthier, 1165, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8R 1N1, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de la rentrée le 2 septembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	350 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1204 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ADOJEUNE INC. - PROJET PILOTE POUR LES ADOLESCENTS DANS TROIS PARCS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour un projet pilote pour les adolescents dans trois parcs du district électoral de Bellevue.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	2 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1205 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ SPÉCIALE - ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC – 12 SEPTEMBRE 2011 – 785 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à une activité organisée par l'AREQ au profit de la Fondation Laure-Gaudreault et de l'AQETA, le 12 septembre 2011, au montant de 85 \$.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 700 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 785 \$ à l'ordre de l'AREQ, à l'attention de madame Marquise Desrochers, 346, rue Brébeuf, Gatineau, Québec, J8P 5V9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	585 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1206

SOUSSION 2011 SP 149 - ACHAT ET LIVRAISON D'UNITÉS DE CHAUFFAGE - CINQ ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9004-6590 Québec inc. (Flexco), 2335, boulevard Industriel, Chambly, Québec, J3L 4W3 pour l'achat et la livraison d'unités de chauffage – Cinq arénas, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 69 779,06 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11005-012-79731	66 716,56 \$	Travaux correctifs - Bâtiments - Chauffage radian - Cinq arénas
04-13493	3 062,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011

Adoptée

CE-2011-1207

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES LE LONG DU BOULEVARD MALONEY OUEST, À PROXIMITÉ DU BOULEVARD GRÉBER, DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS (LOT 221) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction d'un tunnel sous le boulevard Gréber sont actuellement en cours dans le cadre du projet Rapibus;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux d'excavation sont requis dans le cadre de la construction du tunnel sous le boulevard Gréber;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a demandé à la Société de transport de l'Outaouais l'autorisation d'effectuer ces travaux de nuit, soit entre 19 h et 7 h à compter du 4 juillet 2011, pour une période estimative d'environ un mois;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a fait cette demande à la Société de transport de l'Outaouais afin s'assurer que l'échéancier soit respecté;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés de nuit, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction de nuit, de 21 h à 7 h, le long du boulevard Maloney Ouest, à proximité du boulevard Gréber, dans le cadre du projet Rapibus (lot 221), du 6 juillet 2011 pour une période d'environ un mois, soit jusqu'au début août.

Adoptée

CE-2011-1208

SOUSSION 2011 SP 196 - RÉFECTION DU BOULEVARD MALONEY, ENTRE LE BOULEVARD LABROSSE ET LE CHEMIN DU LAC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Terrapro Construction Inc., 1765, boulevard Maloney, Gatineau, Québec, J8R 1B4, pour la réfection du boulevard Maloney, entre le boulevard Labrosse et le chemin du Lac, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 297 150,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 20 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30674-039-79732	1 240 220,01 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Réfection - Boulevard Maloney Ing-11-093
04-13493	56 930,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1209

SOUSSION 2011 SI 194 - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT - PARC TECUMSEH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour les travaux de construction d'un mur de soutènement au parc Tecumseh, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 56 490,27 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-022-79733	54 011,00 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Tecumseh
04-13493	2 479,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1210

SOUSSION 2011 SP 117 - RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS DANS LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE HULL-VAL-TÉTREAU ET DU VERSANT - STEFAN PSENAK, DENISE LAFERRIÈRE ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats de réaménagement de parcs :

Parcs Dupuis et Aydelu :

Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le réaménagement du parc Dupuis, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 69 111,46 \$, incluant les taxes, et du parc Aydelu, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 9 527,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées en date du 14 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue pour le parc Dupuis et la plus basse soumission reçue et conforme pour le parc Aydelu.

Parcs Moussette et Lemoyne :

Paysagiste Envert & Fils, 146, chemin du Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour le réaménagement du parc Moussette, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 10 399,07 \$, incluant les taxes, et du parc Lemoyne, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 31 614,47 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées en date du 14 juin 2011, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11011-008-79734	30 226,96 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Lemoyne.
18-11011-006-79735	9 942,67 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Moussette
06-30649-018-79736	9 109,40 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Complexe Aydelu
18-90038-003-79737	28 683,34 \$	District numéro 8 de Hull - Surplus ex-Hull - Aménagement du parc Dupuis
18-11011-007-79738	37 394,92 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Dupuis
04-13493	5 295,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1211

SOUSSION 2009 SP 034 - LOCATION ADDITIONNELLE DE 5 NIVELEUSES ET DE 2 CHARGEURS SUR ROUES AVEC GODET - SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT DE QUATRE MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement Itée, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la location, sans opérateur, pour une période de quatre mois, de cinq niveleuses (dont une équipée de deux ailes de bordage) et de deux chargeurs sur roues avec godet additionnel, et ce, aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial, le tout pour un montant de 287 194,22 \$, incluant les taxes.

Le prix unitaire mensuel de location de 8 870 \$, excluant les taxes, par chargeur sur roues et par niveleuse (montant de 500 \$, en plus par mois, pour la deuxième aile de bordage sur une des niveleuses) demeurera en vigueur pour la période de location, soit du 15 novembre 2011 au 15 mars 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-79739	68 176,16 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme - Machinerie
04-13493	3 129,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1212

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES AU CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - 9, RUE FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Centre d'exposition l'Imagier a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 9, rue Front;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut-être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation auprès de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Le Centre d'exposition l'Imagier.

Adoptée

CE-2011-1213

RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU CHEMIN VANIER ET DU BOULEVARD DE LUCERNE - MODIFICATION D'UNE SERVITUDE EXISTANTE - APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau procèdera au réaménagement de l'intersection du chemin Vanier et du boulevard de Lucerne au courant de l'été 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, en vertu de la résolution numéro CM-2010-803 en date du 24 août 2010, a accepté la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet Faubourg du Rivage qui comprenait l'acquisition par la Ville du futur lot 4 779 113 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 897,7 m², dans l'optique de pouvoir réaliser les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin Vanier et du boulevard de Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale détient en sa faveur une servitude réelle et perpétuelle obligeant les propriétaires le long du boulevard Lucerne, incluant le futur lot 4 779 113, à conserver dans son état naturel une bande de quinze mètres de largeur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale est propriétaire du lot 3 116 743 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 5 088,2 m², connu et désigné comme étant une partie du boulevard de Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert la permission de la Commission de la capitale nationale pour réaliser les travaux sur le lot 3 116 743 (boulevard de Lucerne) et sur une partie du lot 4 779 113, d'une superficie de 102,4 m², inclus dans la servitude de conservation de quinze mètres;

CONSIDÉRANT QUE suite aux négociations avec la Commission de la capitale nationale, cette dernière accepte d'accorder la permission demandée par la Ville et ainsi de modifier la servitude existante en conséquence et cela à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers, avec l'appui de tous les services concernés, recommande la signature du document intitulé « Approbation fédérale d'utilisation du sol et de transaction immobilière pour le réaménagement de l'intersection du boulevard de Lucerne et du chemin Vanier et la modification d'une servitude existante », signé le 27 mai 2011 par la Commission de la capitale nationale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le document intitulé « Approbation fédérale d'utilisation du sol et de transaction immobilière pour le réaménagement de l'intersection du boulevard de Lucerne et du chemin Vanier et la modification d'une servitude existante », signé le 27 mai 2011, par la Commission de la capitale nationale ainsi que tout autre document requis pour officialiser la modification de la servitude existante.

Adoptée

CE-2011-1214

SUBVENTION DE 225 \$ - CLUB CULTUREL ET SOCIAL LIBANAIS DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre du Club culturel et social de l'Outaouais, à l'attention de madame Jeanine Tartarian, 68, rue de Mingan, Gatineau, Québec, J8R 2C9, à titre de subvention pour l'organisation d'activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1215

AUTORISER LA FIRME CIMA+ À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC EN VUE D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'ENLÈVEMENT DES MATÉRIAUX DE REMBLAI DÉPOSÉS EN ZONE INONDABLE SUR DIVERS TERRAINS DU BOULEVARD HURTUBISE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de reconstruction du boulevard Hurtubise, entre la rue Campeau et le numéro civique 1031, ont eu lieu en 2006;

CONSIDÉRANT QUE des dépôts de sols excavés ont été faits par l'entrepreneur en zone inondable sur divers terrains privés de ce boulevard, entre la rue Campeau et la fin Est du boulevard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec a émis un avis d'infraction à la Ville de Gatineau à la suite de ces travaux et qu'il demande de remettre les lieux dans leur état initial;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec que la firme CIMA+ est autorisée à présenter, au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis afin d'obtenir le certificat d'autorisation nécessaire permettant de procéder aux travaux d'enlèvement de ces matériaux de remblai en zone inondable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme CIMA+ à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant aux travaux d'enlèvement des matériaux de remblai déposés en zone inondable sur divers terrains du boulevard Hurtubise;
- autorise également la firme CIMA+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2011-1216

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-22 - 167 266,25 \$ - PÉRIODE DU 28 MAI AU 3 JUIN 2011 - B-23 - 134 190,44 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 JUIN 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-22 au montant de 167 266,25 \$ pour la période du 28 mai au 3 juin 2011 et B-23 au montant de 134 190,44 \$ pour la période du 4 au 10 juin 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1217

SOUSSION 2011 SI 148 - REJET DES SOUMISSIONS - SYSTÈMES DE SON - ARÉNA ROBERT-ROCHON ET ARÉNA ROBINSON - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE MASSON-ANGERS - STEFAN PSENAK ET LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 4 avril 2011, un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de systèmes de son aux arénas Robert-Rochon et Robinson;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 148 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après que le service concerné ait réévalué leurs besoins et modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1218

SOUSSION 2011 SI 035 - REJET DE LA SOUMMISSION - FEUX CLIGNOTANTS - CASERNE 8 - SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé l'appel d'offres sur invitation 2011 SI 035 pour des feux clignotants à la caserne numéro 8 du secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix obtenu est trop onéreux pour donner suite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 035 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres après que le service concerné ait réévalué leurs besoins et modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1219

SOUSSION 2011 SI 157 - REJET DES SOUSSIONS - RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT AU 160, RUE LEDUC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 2 juin 2011, un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du stationnement au 160, rue Leduc;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix de l'unique soumission conforme déposée de 93 988,12 \$ dépasse largement les sommes disponibles pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 157 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1220

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-25 POUR UN MONTANT TOTAL DE 196 501,28 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 JUIN 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-25 d'un montant de 196 501,28 \$ pour la période du 23 au 29 juin 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1221

SOUSSION 2011 SI 225 - RENOUELEMENT DES LICENCES WEBSense - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hypertec Systèmes inc., 2800, rue Einstein, bureau 60, Québec, Québec, G1X 4N8 pour le renouvellement des licences Websense, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 32 126,85 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 juin 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-555-79740	30 716,85 \$	Infrastructures – Entretien de logiciels
04-13493	1 410,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1222

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET LUC ANGERS À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE – 8 JUILLET 2011 – 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Luc Angers à participer à une activité le 8 juillet 2011, au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	125 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	125 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1223

SUBVENTION DE 700 \$ - CORPORATION DES AÎNÉS DE LA CABANE EN BOIS ROND - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond, à l'attention de madame Lucienne Charbonneau, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour les activités de mini-putt 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière – De Hull-Val- Tétreau – Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier – Aménagement – Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1224

SOUSSION 2011 SI 180 - DÉTECTION ET LOCALISATION DE FUTES AU RÉSEAU D'AQUEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Détection de fuites PGS inc., 6315, rue Salvail, Laval, Québec, H7H 1G3 pour la recherche de fuites au réseau d'aqueduc, aux prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 66 532,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-521-79741	63 612,20 \$	Réseau d'aqueduc - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 920,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1225

SOUSSION 2010 SP 317A - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION GÉNÉRALE DE BÂTIMENTS ET D'INSTALLATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction SRL, 18, rue Valcourt, unité 2, Gatineau, Québec, J8T 8G8 pour le service d'entretien et de réparation générale de bâtiments et d'installation intérieure et extérieure, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 102 686,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. À la date d'anniversaire du contrat, s'il y a lieu, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris au budget d'opération de la Division – Entretien des édifices du Service des travaux publics, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2012-2013, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1226

SOUSSION 2011 SP 192 - DÉVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DES PERMIS D'AFFAIRES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Conseillers en informatique d'affaires CIA inc., 200, boulevard Montcalm, R-8, Gatineau Québec, J8Y 3B5 pour le développement d'un logiciel pour la gestion des permis d'affaires, sur la base des tarifs journaliers inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 199 482,67 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11012-001-79742	190 727,67 \$	Développement informatique - Développement informatique
04-13493	8 755,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1227

SOUSSION 2010 SP 107 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU CHEMIN VANIER ET DU BOULEVARD DE LUCERNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. – Pavage Inter Cité inc., 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour le réaménagement de l'intersection du chemin Vanier et du boulevard de Lucerne, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 726 456,43 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30612-002-79743	408 258,60 \$	Plans et devis, phase 2 - Boulevard Maloney Est et aménagement - Réaménagement - Intersection des rues Lucerne et Vanier
06-30673-004-79744	69 308,98 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Vanier - Lucerne - Aqueduc
06-30674-006-79745	217 005,75 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier – Aylmer - Intersection Vanier - Lucerne
04-13493	31 883,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1228

SOUSSION 2011 SP 193 - MIGRATION À EXCHANGE 2010 - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Softchoice Corporation, 1751, rue Richardson, Montréal, Québec, H3K 1G6 pour la fourniture des services techniques pour la migration à Exchange 2010 pour un montant total de 80 079,02 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juin 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13420-415-79746	76 564,47 \$	Exploitation - Consultants informatiques
04-13493	3 514,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1229

SOUSSION 2011 SI 112 - REJET DE SOUSSION - NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES DE REFOULEMENT D'ÉGOUTS - SECTEUR EST DE LA VILLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 21 mars 2011, un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Nettoyage et inspection télévisée des conduites de refoulement d'égouts – Secteur est de la ville »;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et que le prix obtenu dépasse largement les sommes disponibles pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 112 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun, et ce, après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1230

SOUSSION 2011 SP 115 - RÉNOVATION EXTÉRIEURE - CHÂTEAU D'EAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme D.L.S. Construction inc., 406, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1H5 pour la rénovation extérieure du Château d'eau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 168 888 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11011-001-79747	95 504,06 \$	Château d'eau de Hull - Rénovations extérieures - Château d'eau de Hull - Rénovations extérieures
06-30619-006-79748	65 971,69 \$	Rénovations - Infrastructures culturelles - Château d'eau - Rénovations
04-13493	7 412,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1231

SOUSSION 2010 SP 321 - ENTRETIEN MÉNAGER DE DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'entretien ménager de divers édifices municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 26 avril 2011, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des édifices, à savoir :

Nasco inc., 263, rue Laramée, Gatineau (Québec) J8Y 2Z7 pour les édifices Place des Pionniers (centre de services d'Aylmer), caserne numéro 5, centre communautaire Daniel-Lafortune et centre communautaire St-Raymond, au montant total annuel de 68 901,84 \$, incluant les taxes;

La Relance Outaouais (division Hebdo Ménage), 270, boulevard des Allumettières, Gatineau (Québec) J8X 1N3 pour les services d'urgence, au montant total approximatif de 9 968,44 \$, incluant les taxes;

Le contrat sera d'une durée approximative de dix mois prenant effet à compter de la date d'adjudication et prenant fin le 30 avril 2012.

Les fonds pour les services d'urgence au montant annuel approximatif de 9 968,44 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité rejette toutes les soumissions reçues pour les édifices suivants, soit la caserne numéro 4, le centre communautaire des Trembles, le théâtre de l'Île, l'entrepôt du 160, rue Leduc ainsi que l'édifice la Fonderie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19910-533-79749	9 411,12 \$	Place des Pionniers - Édifice - Conciergerie
02-22310-533-79750	12 090,68 \$	Schéma de couverture de risques - Conciergerie
02-71120-533-79751	11 437,13 \$	Gestion des centres communautaires - Conciergerie
04-13493	1 512,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1232

AUTORISATION DE CIRCULER SUR L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC, ENTRE LE 13 JUILLET ET LE 13 AOÛT 2011, POUR LE DÉPLACEMENT DE LA MAISON SITUÉE AU 619, AVENUE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Rapibus, la résidence située au 619, avenue du Cheval-Blanc doit être déplacée pour faire place à une future station d'autobus;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la résidence située au 619, avenue du Cheval-blanc a formulé une demande de circuler sur l'avenue du Cheval-Blanc afin de déménager le bâtiment, entre le 13 juillet et le 13 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a émis le certificat d'autorisation numéro 90891 pour le déplacement de la maison et le permis numéro 89980 pour la relocalisation à son nouvel emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sera perturbée sur l'avenue, lors du transport sur route de ce bâtiment, et que l'avenue devra être possiblement fermée temporairement pendant quelques heures pour permettre ce transport;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la circulation sera assurée par le Service de police, advenant une fermeture de l'avenue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le propriétaire de la maison à circuler sur le territoire de la ville de Gatineau pour le transport sur route de l'habitation située au 619, avenue du Cheval-Blanc devant être déménagée au 549, avenue du Cheval-Blanc :

- 0,2 km sur l'avenue du Cheval-Blanc.

De plus, ce comité autorise, si requis, la fermeture temporaire de l'avenue ci-haut mentionnée, entre le 13 juillet et le 13 août 2011.

Adoptée

CE-2011-1233

SOUMISSION 2011 SI 190 - MEZZANINE DE RANGEMENT - MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 406, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M5, pour la construction d'une mezzanine de rangement à la maison de la culture pour un montant total de 66 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10017-001-79752	18 250,67 \$	Équipements - Salle de diffusion - Maison de la culture - Équipements
18-90061-005-79753	39 682,18 \$	Équipements de salle - Maison de la culture - Stores électriques
04-13493	2 896,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 170,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1234

SOUSSION 2011 SP 110 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE - AMÉNAGEMENT DE SURFACE DES RUES LOCALES - CENTRE-VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Denis Massie, Architecte paysagiste inc., 360, boulevard Riel, Gatineau, Québec, J8Z 1B2 pour la prestation de services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement de surface des rues locales du centre-ville de Gatineau pour un montant total de 96 836,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11001-019-79754	92 586,25 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Honoraires professionnels - Programme particulier d'urbanisme du centre-ville
04-13493	4 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1235

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SÉLÉNA BEAUMONT-DEMERS AU POSTE DE CONSEILLER JURIDIQUE ET ASSISTANT-GREFFIER - SECTION DE L'ADMINISTRATION - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de conseiller juridique et assistant-greffier à la Section de l'administration du Service du greffe (poste numéro GRF-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Séléna Beaumont-Demers au poste de conseiller juridique et assistant-greffier à la Section de l'administration du Service du greffe (poste numéro GRF-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de la Section de l'administration et greffier adjoint.

Le salaire de madame Séléna Beaumont-Demers sera celui de la classe 3, 5^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Séléna Beaumont-Demers sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Séléna Beaumont-Demers est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-115 – Bureau du greffe – Réguliers - Cadres

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1236

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE LEMIEUX AU POSTE DE COORDONNATEUR - RETRAITE ET ASSURANCE COLLECTIVE - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de coordonnateur, Retraite et assurance collective à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Geneviève Lemieux au poste de coordonnateur, Retraite et assurance collective à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de section, Rémunération et avantages sociaux.

Le salaire de madame Geneviève Lemieux est établi à la classe 3, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Geneviève Lemieux sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles.

Madame Geneviève Lemieux est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1237

CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ 111167

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été embauché le 10 janvier 2011 à titre de col blanc temporaire en surcroît de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 111167 n'offre pas un rendement à la satisfaction de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la fin d'emploi de l'employé 111167.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1238

CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ 111169

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été embauché le 17 janvier 2011 à titre de col blanc temporaire;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 111169 n'offre pas un rendement à la satisfaction de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la fin d'emploi de l'employé 111169.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1239

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOE ABOU-HAMAD AU POSTE D'INSPECTEUR (TRICE) EN ENTRETIEN ET SALUBRITÉ ET AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) en entretien et salubrité et aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Joe Abou-Hamad au poste d'inspecteur en entretien et salubrité et aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable des permis d'affaires et requêtes.

Le salaire de monsieur Joe Abou-Hamad sera celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Joe Abou-Hamad est assujéti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 – Aylmer – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1240

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR RÉJEAN BOUTHILLIER AU POSTE D'INSPECTEUR COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL - DIVISION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-414 - MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR RÉJEAN BOUTHILLIER AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, GRADE I - DIVISION RÉSIDENTIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-414 en date du 16 mars, acceptait la mutation et la permanence de monsieur Réjean Bouthillier au poste de technicien en évaluation foncière, grade I à la Division résidentielle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QUE la période d'adaptation de monsieur Réjean Bouthillier au poste de technicien en évaluation foncière, grade I à la Division résidentielle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs) n'était pas terminée et que celui-ci a accepté un poste de classe supérieure;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur commercial, industriel et institutionnel à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2011-414 en date du 16 mars 2011 et accepte la promotion et la permanence de monsieur Réjean Bouthillier au poste d'inspecteur commercial, industriel et institutionnel à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation.

Le salaire de monsieur Réjean Bouthillier sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Réjean Bouthillier est assujéti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1241

PROMOTION ET PERMANENCE DE MESSIEURS MICHEL MCKINNON, RÉJEAN LÉVEILLÉE, LUC LANDRY, RICHARD JOLY ET ALAIN GOULET AU POSTE D'OPÉRATEUR C - DIVISION DE LA VOIRIE ET DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler cinq postes d'opérateur C à la Division de la voirie et à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (postes numéros STP-BLE-406, STP-BLE-407, STP-BLE-408, STP-BLE-409 et STP-BLE-410 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de messieurs Michel McKinnon, Réjean Léveillé, Luc Landry, Richard Joly et Alain Goulet au poste d'opérateur C à la Division de la voirie et à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (postes numéros STP-BLE-406, STP-BLE-407, STP-BLE-408, STP-BLE-409 et STP-BLE-410 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de messieurs Michel McKinnon, Réjean Léveillé, Luc Landry, Richard Joly et Alain Goulet sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Messieurs Michel McKinnon, Réjean Léveillé, Luc Landry, Richard Joly et Alain Goulet ont renoncé à leur période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-31210-114	Rues et chemins pavés - Réguliers - Cols bleus
02-71440-114	Tonte et entretien des pelouses et fauchage des hautes herbes - Réguliers - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1242 **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN PLOMBIER - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour le salaire d'un plombier temporaire affecté au projet d'entretien préventif dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire d'un plombier temporaire à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics, et ce, jusqu'au 31 décembre 2011.

Le salaire du plombier sera celui de la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1243 **ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR KARL BOIVIN AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préventionniste au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Karl Boivin au poste de préventionniste au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de la prévention.

Le salaire de monsieur Karl Boivin sera celui de la classe 8, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Karl Boivin est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22200-112 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1244

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MAURICE CORMIER AU POSTE DE MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-353 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Maurice Cormier au poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-353 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Maurice Cormier sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Maurice Cormier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-30930-114 – Édifice E. Beaudoin – Ateliers municipaux – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1245

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CARINE DUPÉRÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Carine Dupéré au poste secrétaire II au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division, Parcs, espaces verts et arénas.

Le salaire de madame Carine Dupéré sera celui de la class 5, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Carine Dupéré est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-112 – Administration – Service des travaux publics - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1246

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME SONIA DUBOIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II à la Section des commissions et des comités du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-003 au plan d'effectifs de cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Sonia Dubois au poste de secrétaire II à la Section des commissions et des comités du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable de la Section.

Le salaire de madame Sonia Dubois sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sonia Dubois est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conformément à la prise de retraite de madame France Berthiaume, prévue le 1^{er} octobre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61330-112 – Commissions et comités – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1247

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR CHRISTIAN ST-LOUIS, POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian St-Louis, occupant le poste de pompier au Service de sécurité incendie, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de huit mois débutant le 1^{er} juin 2011 pour se terminer le 12 février 2012 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été faite selon les dispositions prévues à la convention collective de l'Association des pompiers et pompières de Gatineau et a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Christian St-Louis du Service de sécurité incendie, un congé sans solde pour la période débutant le 1^{er} juin 2011 jusqu'au 12 février 2012 inclusivement.

Adoptée

CE-2011-1248

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104291

CONSIDÉRANT la nature des gestes posés;

CONSIDÉRANT QUE les gestes reprochés sont incompatibles avec un statut de policier;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service de police entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la suspension de dix jours sans traitement de l'employé 104291.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service de police en collaboration avec le Service des ressources humaines et conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2011-1249

SOUSSION 2011 SP 189 - ACCEPTATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION ET DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES (EXCLUANT LES ANNEXES) POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES POLICIERS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'un système d'évaluation et de pondération des offres sera utilisé pour l'appel d'offres concernant le régime d'assurance collective des policiers de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation et de pondération (pages 18 et 19 du cahier des charges particulières) et les documents d'appel d'offres (excluant les annexes) préparés par le Groupe-Conseil Aon pour le choix de l'assureur pour le régime d'assurance collective des policiers de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1250

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE MINEAULT AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PISCINES INTÉRIEURES - DIVISION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET DU CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé à l'entretien des piscines intérieures à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Stéphane Mineault au poste de préposé à l'entretien des piscines intérieures à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Stéphane Mineault sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Stéphane Mineault a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02- 71315 -114 – Programmes - Centre aquatique Paul-Pelletier – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1251 **CONGÉDIEMENT DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 110377**

CONSIDÉRANT la nature grave des gestes posés;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance entre l'employé et la Ville de Gatineau est irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie le congédiement de l'employé 110377.

Adoptée

CE-2011-1252 **AUTORISATION DE L'UTILISATION DES PLATEAUX DES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a plus d'entente avec la Commission scolaire Western Québec depuis le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise les plateaux des écoles de la Commission scolaire Western Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit payer pour l'utilisation des plateaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à utiliser les plateaux des écoles de la Commission scolaire Western Québec et d'en acquitter les frais.

L'estimation des coûts pour 2011 se chiffre à environ 100 000 \$ et ces fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-71040-511 – Gestion des protocoles – Utilisation des plateaux – Location d'espaces, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

Monsieur le conseiller Alain Riel quitte son siège.

CE-2011-1253 **MANDATER LE CONSULTANT RICHARD PLOURDE, EXPERT EN COMBAT INCENDIE, POUR SES SERVICES PROFESSIONNELS ET SON EXPERTISE AFIN DE SOUTENIR LA DÉFENSE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DE LA POURSUITE INTENTÉE PAR M. GUY ST-LOUIS ET SES ASSUREURS COMPAGNIE D'ASSURANCE ING DU CANADA ET AXA ASSURANCES INC., RELATIVEMENT À L'INCENDIE DU 37-39, RUE RICHELIEU SURVENUE LE 17 JANVIER 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

CONSIDÉRANT QU'un mandat avait été donné à l'origine à monsieur Alphonso Brisindi, expert en combat incendie, mais suite à son décès en 2009 nous avons dû mandater un remplaçant pour compléter un rapport d'expertise;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un expert en combat incendie était requis pour analyser l'intervention des pompiers lors de l'incendie survenu le 17 janvier 2003 au 37-39, rue Richelieu à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il était essentiel d'obtenir un rapport d'expert requis dans le cadre de cette poursuite judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles d'adjudication ne s'appliquent pas à un contrat qui est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal.

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé que les services professionnels de monsieur Richard Plourde, expert en combat incendie, soient retenus;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels de cet expert seront de l'ordre de 30 000 \$, plus les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de mandater le consultant Richard Plourde afin d'agir comme expert en combat incendie dans le présent dossier;
- d'entériner les délégations de pouvoir 81847 et 88127 autorisant une dépense d'honoraires professionnels de 20 000 \$, incluant les taxes;
- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 177,50 \$, portant ainsi le total du mandat à 34 177,50 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-411-80497	13 555,27 \$	Assurances - Réclamations civiles - Services professionnels et de génie
04-13493	622,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

CE-2011-1254

RÈGLEMENT HORS COUR - BELL CANADA C. VILLE DE GATINEAU - INTERSECTION DES RUES MONTCALM ET ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 janvier 2007, la demanderesse instituait devant la Cour du Québec une requête introductive d'instance, portant le numéro 550-22-009576-073, et réclamant de la Ville de Gatineau la somme de 20 000 \$ en alléguant des dommages à leurs installations téléphoniques souterraines lors de travaux d'excavation;

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 décembre 2008, la demanderesse déposait une requête introductive d'instance précisée amendée, augmentant sa poursuite à 23 979 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions, une entente de principe est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier, conformément aux modalités négociées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige, conformément aux modalités négociées, en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance ainsi qu'un désistement des procédures.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-81670	14 000,00 \$	Assurances - Réclamations civiles - Réclamations de dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif